Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_10-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 17 avril 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2026

FIXATION DES TARIFS DU SÉJOUR "OBJECTIF VACANCES 2026"

RAPPORT N°10-04/2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_10-DE

Dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la commune, un séjour « Objectif Vacances » est proposé à destination des jeunes de 12 à 17 ans du 27 au 31 juillet 2026. Ce camp permettra aux participants de découvrir la Vienne et le Futuroscope, à travers un programme d'activités variées favorisant la découverte, la vie en groupe et l'autonomie.

Contrairement aux années précédentes, ce séjour ne comporte pas d'activité surf, afin de proposer une nouvelle destination et diversifier les expériences offertes aux jeunes.

Il convient aujourd'hui de fixer les tarifs de participation des familles, en cohérence avec le coût du séjour et les objectifs d'accessibilité pour le plus grand nombre.

La commission enfance jeunesse et affaires scolaires s'est réunie le 14 avril 2026 et propose de maintenir les tarifs du service comme suit :

Proposition de grille tarifaire	
QF	Tarif
QF1	130,80 €
QF2	163,50 €
QF3	196,20 €
QF4	235,44 €
QF5	294,30 €
QF6	329,62 €
QF7 et non renseigné	353,16 €

Par conséquent, je vous propose :

- D'adopter la tarification du camp objectif vacances 2026 telle que proposée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_10-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**10-04/2026**
Réunion du 28 avril 2026

FIXATION DES TARIFS DU SÉJOUR "OBJECTIF VACANCES 2026"

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET, Ronan BIHANNIC, Patrick TAVELLA, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Alain PAUL donne procuration à Hakara TEA
Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Françoise GOURIOU donne procuration à Laurent LE GOFF
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES

Romaine LAOT a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Monsieur Philippe COAT, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant la volonté de la commune de proposer des actions en direction de la jeunesse,

Considérant l'organisation d'un séjour « Objectif Vacances » à destination des jeunes de 12 à 17 ans,

Considérant que ce séjour se déroulera du 27 au 31 juillet 2026 et comprendra notamment la découverte de la Vienne et du Futuroscope,

Considérant la nécessité de fixer une participation financière des familles afin de contribuer au financement de ce séjour,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_10-DE

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de fixer la tarification du camp objectif vacances 2026 telle que proposée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal précise que le tarif comprend l'ensemble des prestations : transport, hébergement, restauration, activités et encadrement.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser les participations des familles et à signer tout document afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_10-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	Procuration à Laurent LE GOFF
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	Procuration à Rachel BODENES
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille		CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain	Procuration à Hakara TEA	GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle	Procuration à Jean-Luc CATTIN		